

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 26^e jour du mois de janvier 2021, à 10 :00 heures, par téléconférence.

Ont été contacté pour cette séance extraordinaire, chacune de ces personnes :

M. Nicholas Tremblay, conseiller
Mme Nathalie Perron , conseillère
Mme Nathalie Girard, conseillère
Mme Nicole Dufour, conseillère

M. Marc Dubé, directeur général

Absence motivée : M. Gabriel Brassard, conseiller

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution 2021-01-013

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que tous les membres du conseil contactés à l'assemblée extraordinaire renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 156, du Code municipal.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-01-014

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

3. Modification d'un article du règlement 2020-22 « Acquisition d'un camion 10 roues et de ses équipements de déneigement. Emprunt à long terme pour en payer le coût ».

Résolution 2021-01-015

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise ajoute à l'article 2, 1^{er} alinéa, le texte suivant :

Le tout tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Marc Dubé, en date du 30 novembre 2020 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Que la Municipalité de Saint-Ambroise ajoute à l'article 2, 2^e alinéa, le texte suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 331 000\$ pour les fins du présent règlement.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose la levée de l'assemblée à 10 h 15 appuyée par la conseillère Nicole Dufour.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général